

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du SAMEDI 22 JUIN 2024**

Le 22 Juin 2024 à 8 heures 30, les membres du Conseil Municipal de MARLHES se sont réunis à la Mairie, Salle du Conseil, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 17 Juin 2024

PRESENTS : CHORAIN Jean-François, PIOT Michelle, GUILLAUME Chris, DURIEU Françoise, DEBARD Béatrice, LEGER Sébastien, GRANGE Aurélie, EPALLE Sandrine, BOYER Carole, EPALLE Daniel

ABSENTS EXCUSES : PEYRARD Olivier ayant donné pouvoir à EPALLE Daniel
BERTHAIL Angélique ayant donné pouvoir à EPALLE Sandrine
ROYON Frédéric ayant donné pouvoir à GUILLAUME Chris

SECRETAIRE : Aurélie GRANGE

Jean-François CHORAIN, maire, ouvre le conseil municipal en proposant l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 Mai 2024. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le déroulement de l'ordre du jour peut débuter.

II / SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT / RAPPORTS 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) des services **eau potable** et **assainissement**.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

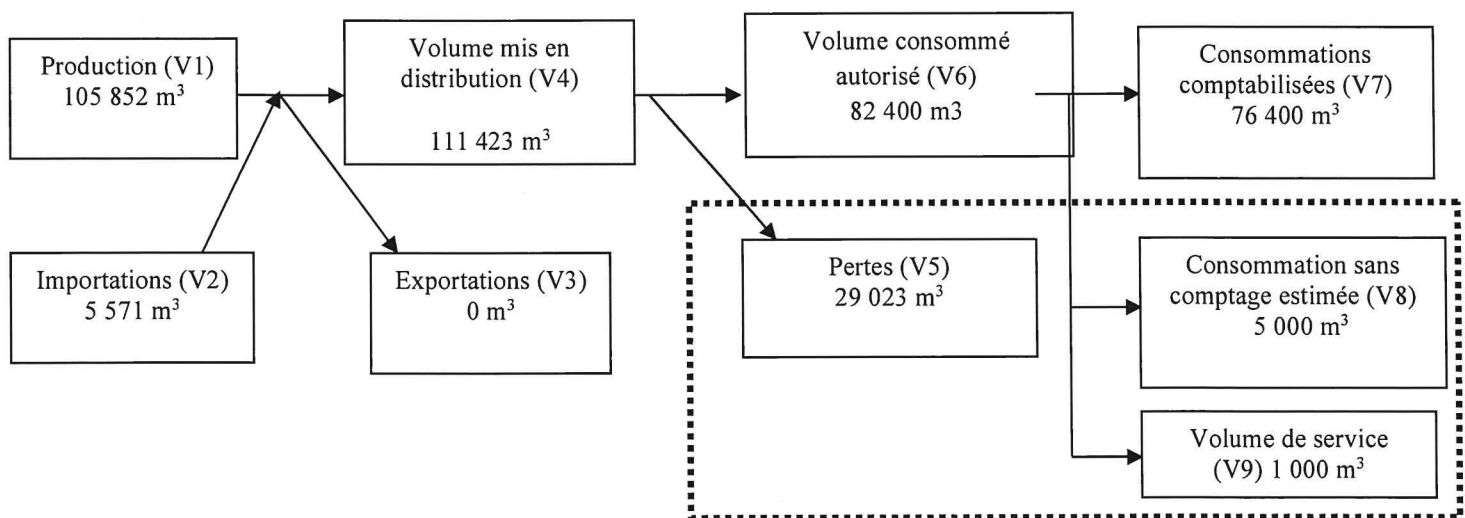
Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

1. Eau potable

Les données du RPQS peuvent se résumer ainsi :

	2022	2023
Nombre d'abonnés (factures)	717	737
Volumes facturés en m3	69 604	76 400
Linéaire réseau en km	40,305	40,75
TARIFS Janv 2023 et 2024		+ Les Fournaches, Les Communes, La Faye (445 m)
Part fixe (abon+ location compteur)	89,85 €	91,65 €
Prix au m3 (entre 0 et 120 m3)	1,24 €	1,26 €
Taxe pollution au m3	0,23 €	0,23 €
Prix pour 120 m3	280,89 €	285,32 €
Prix au m3 (calculé sur 120 m3)	2,34 €	2,38 €
Recette globale	144 269,06 €	154 922,24 €
Nombre d'analyses	14	12
Indicateurs de performance sur 120	85	85
Rendement de réseau	81 %	74 %
Indice linéaire des volumes non comptés (en m3/j/km) <small>V4-V7 /365*Nbre km</small>	1,6	2,4
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/j/km) <small>V4-V6 /365*Nbre km</small>	1,2	2
Projets à l'étude (BP2024)		292 620 €
Montant HT travaux engagés	83 635 €	71 243 €
		Compteurs (17429), extensions (18500), étanchéité (35314)
Encours de la dette	80 356 €	73 060 €
Dotation aux amortissements	61 789 €	65 585 €



Il faut viser à améliorer le rendement.

2. Assainissement collectif

	2022	2023
Population desservie (hab)	1 094	1 114 (+20)
Nombre d'abonnés	386	396 (+10 PAC)
Volumes facturés	35 646	37 400
Linéaire réseau	10,79	10,79
Quantité boues produites	22,25 tMS	14,81 tMS
TARIFS Janv 2023 et 2024		
PAC	2 100 €	2 100 €
Part fixe	42,27 €	43,12 €
Prix au m3 (entre 0 et 120 m3)	1,20 €	1,22 €
Taxe modernisation au m3	0,16 €	0,16 €
Prix pour 120 m3	226,02 €	229,59 €
Prix au m3 (calculé sur 120 m3)	1,88 €	1,91 €
Recette globale	58 629 €	62 336 €
Indicateurs de performance	91	91
Montant travaux engagés	97 193 € <i>Ch. Templiers, Lotissement</i>	109 439 € <i>Rte de St-Romain</i>
Projets 2024		201 800 € <i>Réseau Rte Jonzieux et tamis</i>
Encours de la dette	42 500 €	37 500 €
Amortissements	40 194 €	39 979 €

La question se pose refaire un diagnostic d'ici fin 2024-début 2025 et de lancer une étude.

3. Assainissement autonome

Type de contrôle	Résultats			
	Conforme	Conforme avec réserves	Non conforme	Absence d'installation
Contrôles en cas de vente			5	
Contrôles de conception d'installation sans rejet	3	1		
Contrôles de conception d'installation avec rejet	2	1	1	
Contrôles de bonne exécution des travaux	3		2	

Concernant les contrôles non conformes, les personnes concernées seront interrogées par courrier sur ce qu'elles ont mis en place.

Après présentation des trois rapports, le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOpte les rapports sur le prix et la qualité du service public eau, assainissement collectif et assainissement non collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux les présentes délibérations
- DECIDE de mettre en ligne les rapports et les délibérations sur le site www.services.eaufrance.fr, de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

II / TRAVAUX

Projet des Primevères : montant des travaux éligible aux Fonds Vert.

Mr le Maire rappelle la délibération du 17 Février 2024 concernant la demande du Fonds vert sur le projet des Primevères.

En effet, le **fonds vert** est un dispositif destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires dans 3 domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Le projet de réhabilitation du bâtiment des Primevères est éligible pour la part des travaux de **renovation énergétique** : isolation, menuiseries, comptage énergie, climatisation, ventilation... Il a été constaté une erreur matérielle dans l'estimation des travaux éligibles ce qui modifie le plan de financement :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	361 016 €	Rénovation	20 000 €
		Fonds vert 74,46 %	268 812 €
		Autofinancement 20 %	72 204 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **AUTORISE** Mr le Maire à déposer une demande de subvention « Fonds vert » la plus élevée possible auprès des services préfectoraux.

III/ QUESTIONS DIVERSES

Extension réseau d'eau la Périnière : comme Enedis enfouit ses lignes électriques, la mairie voulait profiter de ces travaux pour faire des économies en mutualisant la tranchée. Comme Enedis a attribué ses travaux d'enfouissement à la société SOBECA, nous leur avons demandé un devis pour l'alimentation des 4 maisons du bas de Montaron en surlargeur. Leur offre étant très élevée, nous ne l'avons pas acceptée.

D'autre part, nous avons eu connaissance du projet de sécurisation et d'extension du réseau d'eau de la Commune de St-Régis-du-Coin. Une rencontre sera organisée avec les élus de St-Régis pour qu'ils nous exposent leur projet avant de missionner un bureau d'études.

- Association TU JOUES et réunion COPIL : participation de Béatrice DEBARD et Aurélie GRANGE pour faire un point sur l'organisation des futures dates.
- Plainte des commerçants du marché du mercredi matin : en l'absence d'un primeur, le marché est moins dynamique. Il faudrait prospecter un nouveau primeur (ou producteur) ou se rapprocher de Vival.
- Elagage en bordure des voies communales : faire un point sur les réponses reçues et éventuellement faire des relances pour lancer les travaux à l'automne.
- Maison Schilling au 1, Rte de Riotord : dans le cadre du Dossier d'Utilité Publique, le service des domaines a fait une estimation sommaire globale du bâtiment.

La Secrétaire, Aurélie GRANGE

Le Maire, Jean-François CHORAIN

